

Machines à sous

- Une « guerre » bien réelle
- Une « guerre » qui s'aggrave

Xavier Raufé & Stéphane Quéré Mars 2001

1°) Guerre des machines à sous en 2001 : évolutions, aggravation

En septembre 1999, Stéphane Quéré et moi-même avons publié dans cette série une note intitulée Machines à sous et criminalisation en France. Notre propos semblait à l'époque plutôt subversif. Observant avec insistance et de longue date la scène criminelle du Midi, cette scène, nous y avons en effet détecté au sein du milieu criminel, l'amorce de deux « guerres » qui finalement, finissent par n'en faire plus qu'une :

- Une guerre territoriale, à l'échelle de tout le grand Sud, de Grenoble à la frontière italienne et de là, jusqu'en Espagne, pour le contrôle d'un nouveau pactole, les machines à sous illégales. Un secteur que des policiers méridionaux ont appelé, d'un trait un peu morbide, le « Triangle de la Mort ».
- Mais aussi une guerre de succession, plusieurs « gros calibres » du Milieu méridional étant « tombés »¹ entre 1996 et 1998.

Nous avons alors signalé l'existence de cette guerre des machines à sous, pour la simple raison qu'elle était bien réelle et même qu'elle s'aggravait sous nos yeux, gagnant notamment la région parisienne.

Or, dans le registre de la santé, que se passe-t-il quand on décide de négliger une douleur un peu lancinante, un mal un peu durable ? Soit cette affection est bénigne et elle finit par passer toute seule ; soit c'est plus sérieux et là, bien sûr, les choses ne peuvent que s'aggraver.

Devant cette aggravation, le ministère de l'Intérieur est sorti de sa (classique) phase de déni du réel. En février 2000, un conseil de « Guerre des baraques » s'est tenu à Marseille, sous la direction du directeur adjoint de la Police judiciaire, Roger Marion. Le patron de l'Office central de répression du banditisme était également présent, ainsi que les 30 principaux commissaires du « Triangle de la Mort ». Désormais, sous l'aiguillon médiatique, la police prend l'affaire au sérieux.

Sur le terrain enfin. Reprenons à grands traits la « nécrologie criminelle » de l'an 2000, pour tenter d'y voir clair, d'esquisser les grandes tendances :

. Janvier 2000 : Marc Monge, 48 ans, le « parrain du Vaucluse », fiché au Grand banditisme (ci-après FGB) est assassiné à Saint-Ouen (93), six balles de cal. 45, tueurs en voiture.

¹ En avril 1998, l'opération « Topaze » fait « tomber » nombre des grands truands du Midi : Tony Cossu, Pascal et Franck Perletto de Toulon, Jean-Claude Kella, ancien de la French connection, Richard Dubrou et Jean-Pierre Gandebœuf, ex-« gang des Lyonnais », proches de Cossu. Pour la PJ marseillaise, tous ces voyous étaient en passe d'acheter une cargaison de cocaïne au narco mexicain Hermillo Carrillo Rodriguez. La même année, tombe un autre « homme de poids » marseillais, André Cermolacce, « Le gros Dédé ». En 1996 déjà un autre truand marseillais, Raymond Mihière dit « Le Chinois » avait « plongé » à Barcelone. D'où, logiquement, une guerre de succession .

© Menaces criminelles contemporaines - Stéphane QUERE - Xavier RAUFER - 2001

. Le même mois, Roger Spanu, 37 ans, truand marseillais d'envergure, FGB, proche du « Gros Dédé » Cermolacce, est assassiné en sortant d'une pizzeria de Marseille, tueurs à moto, 7 balles de cal. 45. Avec Spanu, on en est à 20 assassinats au compteur depuis mai 1997, registre « guerre des baraques »¹.

. Mars 2000 : Eric Schaeffer, 38 ans, Nîmes, FGB, abattu de 9 balles de gros calibre. « Proconsul » de Marc Monge pour le Gard.

. Juin 2000 : Roger Genérotti, 58 ans, FGB, à Nice ; devant chez lui, tueurs à moto, 13 balles de cal. 45.

. Le même mois, à Nice encore, Camille Panizzoli, 48 ans, FGB, dans les mêmes circonstances que Genérotti, 5 balles de cal. 45.

. Le même mois, en Haute-Corse (village d'Olmi-Cappella), Paul Grimaldi, Corse de Toulon, 49 ans, FGB, est abattu par des tueurs en voiture, au fusil à pompe. Grimaldi était le parrain du fils de Jean-Louis Fargette ; à l'enterrement de ce dernier, il conduisait le cortège, au bras de la veuve.

. Septembre 2000 : à Paris, quartier des Champs-Élysées, Francis Vanvenberghe, 54 ans, FGB, assis dans un café. 9 balles de cal. 45.

. Octobre 2000 à La Valette, près de Toulon (Var). Robert Fargette, frère de Jean-Louis, 43 ans, 2 tueurs à moto à la sortie d'un bar, 15 balles de 9mm.

. Novembre à Marignane (13) : Rafael Liminiana, 42 ans, FGB, caïd des quartiers nord de Marseille et Abdel Djendoubi, 30 ans ; leur voiture est criblée de balles puis incendiée au Molotov-cocktail.

. Le même mois, près d'Aix (13) Jean-Claude Zamudio, 35 ans, patron de boîte de nuit, est criblé de 40 balles de 9mm.

. En décembre 2000, près d'Aix encore, Henri Tournel, 34 ans, truand opérant dans les Bouches-du-Rhône, est retrouvé criblé de balles, dans le coffre d'un véhicule incendié.

Que nous apprend ce survol rapide ?

. Quantité et qualité des victimes ;

. Répartition géographique des assassinats, entre le Triangle de la Mort et désormais, le cœur même de la capitale ;

. Logique d'une guerre d'extermination dans laquelle on s'élimine d'abord à la périphérie (Corse, Var, Nice, le Gard, le Vaucluse, la région parisienne, etc.) avant sans doute de combattre au centre de l'échiquier criminel, donc à Marseille même ;

Tout montre que la guerre s'aggrave depuis notre première note – et que nos constatations de départ étaient justes (voir ci-après le rappel des principaux points de notre note de septembre 1999).

¹ Les principales victimes : mai 97, Jeannot Toci ; septembre 98 : Charly Lecouls et Sauveur Manzo ; octobre 99, « Petit Paul » Farrugia. Tous abattus dans le Triangle de la Mort.

Que va-t-il se passer en 2001 ? Trois tendances lourdes semblent se dessiner :

. La classe politique méridionale et le Milieu local ne sont pas séparés par d'infranchissables parois étanches. Des passerelles existent. On peut parier que les politiciens locaux vont prier leurs supporters criminels de se tenir cois pour les mois qui viennent. Les mitraillades font mauvais effet en période électorale.

. Quand des poids lourds du Milieu sortent de prison, on assiste le plus souvent à une remise généralisée des pendules à l'heure. Or là : Raymond Mihière (« Le Chinois ») est libre. Les frères Noël et Bruno Mariotti sont « dehors ». Roland Cassone est libre. Et de grands avocats marseillais prédisent que l'affaire pour laquelle Antoine Cossu (« Tony l'anguille », époux de Simone Vanverberghe, sœur du « Belge ») est détenu préventif depuis avril 98 (voir note de bas de page), aura du mal à « tenir » judiciairement. Et sa libération éventuelle ne fera rien pour calmer les choses.

. Dans le Milieu et en une période donnée, il y a toujours une force motrice. Celle-ci est en général à base ethnique ou géographique. Dans le demi-siècle écoulé, ont ainsi dominé tour à tour : le Milieu Corse, Nord-Africain, Yougoslave ; en leur sein, des bandes issues du Milieu lyonnais, stéphanois, de la Banlieue sud, etc. Or on constate depuis deux ans l'impressionnante ascension d'une nouvelle génération de gangsters. Soit ils sont issus des bandes de banlieues et sont dans ce cas souvent maghrébins ; soit de clans gitans sédentarisés très fermés, quasi impénétrables, de l'est de l'île-de-France (Seine et Marne, etc.).

Caractéristique commune : c'est un grand banditisme de zones « hors-contrôle ». Les cités dont proviennent les premiers, le « territoire » des seconds sont le plus souvent hors d'atteinte réelle des instances de répression. Les malfaiteurs issus de ces zones ont un profil psychologique particulier :

. Leur logique est prédatrice, tribale et territoriale : ils évoluent dans un monde où il y a « leur » clan, « leur » territoire et où tout le reste n'est que proie éventuelle,

. Ils sont dépourvus de tout frein moral et tuent aisément, parfois de façon inconsciente,

. N'ayant jamais connu la moindre contrainte sociale réelle, ils font régner la terreur sur leurs propres familles, leur voisinage, etc. Ils se comportent en cas de traque comme des fauves et sont prêts à tout pour ne pas être arrêtés – y compris à abattre à la moindre menace tout policier ou gendarme qui tenterait, ne serait-ce que de contrôler leur identité – voir de pénétrer sur « leur » territoire.

Ces prédateurs ultra-violents sont les plus récentes « vedettes » du fichier du Grand banditisme. Dans plusieurs des assassinats évoqués ci-dessus – et détaillés plus bas dans notre « nécrologie criminelle méridionale », on voit planer l'ombre redoutable de bandes constituées de tels éléments.

2°) Les machines à sous en 2001 : en Europe, une logique de prévention du crime

Depuis leur apparition dans l'Angleterre des années 60 (les premiers Pinballs) les « machines à sous » ont proliféré en Europe. Offrant d'abord des lots, puis ensuite de petits gains en monnaie, ces jeux de comptoirs ont connu un vif succès. A la fin de la décennie 90, trouve-t-on ainsi de fort nombreuses « machines à sous » partout dans l'Union Européenne (sauf en France et au Portugal) ; des machines qui génèrent des recettes fiscales importantes :

© Menaces criminelles contemporaines - Stéphane QUERE - Xavier RAUFER - 2001

. Allemagne : 227 000 machines, recette fiscale 1, 68 milliard de F.

. Belgique : 68 000 machines, recette fiscale 293 millions de F.

. Grande-Bretagne : 215 000 machines, recette fiscale 1, 69 milliard de F.

. Autriche : 5 000 machines ¹, recette fiscale 27 millions de F.

. Espagne : 252 000 machines; recette fiscale 5,62 milliards de F.

Dans le domaine de la prévention du crime, la décision de légaliser ce type de machines et d'établir sur elles un contrôle administratif serré, répond à deux besoins principaux :

1°) Dès aujourd'hui : l'élimination des jeux illégaux et leur remplacement par des jeux légaux strictement contrôlés. Car comme on l'a vu, jeux illégal dit inévitablement emprise du crime organisé, donc racket, violences et troubles à l'ordre public.

2°) Demain – très vite, sans doute : l'arrivée des jeux sur l'Internet donne à n'importe qui, n'importe où, le moyen de jouer depuis son domicile à des jeux d'argents (casinos virtuels, paris sportifs, etc.). Or ces sociétés de jeux sur Internet sont souvent fort opaques, parfois même sous nette influence criminelle, servant par exemple à recycler des narco-devises.

Telle est en réalité la nouvelle donne européenne – mondiale, même – dans le domaine des jeux de comptoir. D'où la nécessité, d'abord en matière de prévention du crime, d'adapter sans tarder notre législation au nouveau contexte, technologique et social.

Or la France, qui a autorisé l'instauration du Loto, les jeux dans les casinos et sur les champs de courses hippiques, laisse encore un espace important à la criminalisation du jeu illicite, phénomène massif touchant désormais des milliers d'établissements et de machines.

- Chaque machine illicite rapportant en moyenne 30 000 F. par mois, le crime organisé s'est naturellement précipité sur cette source importante et régulière de revenus, dans un domaine où, de surcroît, la répression est occasionnelle et légère. Au point que les "machines à sous" prolifèrent et que des recettes légitimes échappent au fisc, pour aller enrichir les criminels.
- Les instances de répression elles-mêmes ont du mal à déceler une logique entre interdits officiels et facilités "exceptionnelles".

Résultat : la loi est bafouée, racket et règlements de compte se multiplient. Notons au passage que cette légèreté n'est pas nouvelle : au fil des années le flipper a été dans notre pays interdit puis autorisé; les jeux de hasard permis dans les casinos, mais pas ailleurs - ce qui a semé la confusion. Il est donc temps que la France se dote d'une politique des jeux claire et applicable.

3°) Rappel : les points principaux de notre note de septembre 1999

- Ce que sont les "machines à sous"

Ce sont des jeux de comptoir (Bingo, Poker, etc.) installés dans les débits de boissons et assimilés. Dans leur version "honnête", ces machines ne permettent de gagner que des parties gratuites (comme les flippers). Mais souvent, elles sont trafiquées (la moitié de celles placées en France, selon des experts policiers) ou permettent de gagner des sommes d'argent en "dessous

¹ Autriche : 3 länder uniquement.

© Menaces criminelles contemporaines - Stéphane QUERE - Xavier RAUFER - 2001

de table”, après entente avec le patron du café, souvent approché à l’occasion de difficultés de gestion de son établissement.

- Une mine d’or pour le Milieu, d’abord dans le Midi de la France

Partout et toujours, la logique du Milieu est territoriale. Hier c’étaient les prostituées, aujourd’hui, ce sont les “baraques” qui marquent le territoire.

Financièrement, les machines à sous sont une aubaine pour les truands : certaines équipes spécialisées en contrôlent 150, voire 200; chacune de ces “baraques” rapportant de 30 à 50 000 francs par mois selon la qualité de son implantation - un pactole annuel de 30 à 50 millions de F. ¹. Mieux encore : les rentrées provenant des jeux de bistrot illégaux sont fixes, régulières, le risque pénal est très faible et, à l’inverse des prostituées, les “baraques” n’ont pas de périodes d’indisponibilité, ne nécessitent aucune précaution prophylactique particulière, ne sont jamais malades - et ne “balancent” pas.

Il faut savoir enfin que les recettes faciles et régulières procurées par les “baraques” permettent aux gangs de pratiquer l’ “accumulation primitive du capital criminel”. Celle-ci réalisée, les malfaiteurs se lancent dans les activités criminelles “haut de gamme”, que l’on définit comme étant organisées et continues : achat de stupéfiants en gros, trafic de véhicules volés, “gros coups”, c’est à dire vols à main armée importants et planifiés.

(...)

Tout cela permet de mesurer l’importance des “baraques” dans le processus de criminalisation d’un territoire donné, mais il y a pire encore. Les bandes criminelles les plus puissantes engagées sur le marché des machines à sous ont désormais une surface financière telle qu’en cas de fermeture administrative (pour un semestre par exemple) d’un débit de boisson détenant leurs machines, elles couvrent le manque à gagner du patron pendant six mois, s’il accepte de reprendre les “baraques” du gang à sa réouverture !

- L’ampleur du problème pour la France

A l’évidence, les malfaiteurs ne tiennent pas de livres de compte, ne paient pas l’impôt sur les sociétés et ne publient pas de bilan annuel. Mais plusieurs éléments permettent de situer l’ampleur du problème “machines à sous” pour notre pays :

. L’intérêt du public pour ce type de jeux : aujourd’hui en France (et en chiffres ronds) le produit brut de l’activité “jeux” des casinos est de 10 milliards (moitié chiffre d’affaires, moitié prélèvement fiscal) - et près de 90 % de ce produit brut provient des machines à sous. Notons que les machines légales installées dans les casinos sont, elles, recensées, vérifiées et doivent acquitter chaque année une vignette.

. Des enquêtes policières reprises par la presse permettent d’estimer le nombre de ces machines illégales. Il y aurait ainsi 400 “baraques” dans l’agglomération parisienne, plutôt en banlieue. Paris-même, en tant que ville capitale, est très surveillée. 6 000 machines dans le reste de la France, d’abord dans le Midi, puis dans la région lyonnaise, enfin dans les départements du nord du pays, par ordre d’importance. S’ajoute à ce total un nombre inconnu de machines “trafiquées” dans des lieux de fort passage de la périphérie des grandes villes, et aussi dans les fêtes foraines.

- La répression et les “machines à sous”

¹ Après partage avec les patrons de café, corruption, etc.

© Menaces criminelles contemporaines - Stéphane QUERE - Xavier RAUFER - 2001

La division "Courses et jeux" de la Direction centrale des Renseignements généraux, la Direction des Douanes, la Gendarmerie nationale et la Police judiciaire font le plus gros du travail répressif en matière de "machines à sous" illicites. Il a été saisi 500 de ces machines (et cartes informatiques trafiquées) en 1998. Mais le problème s'aggravant, les instances de répression font désormais face à un problème logistique imprévu : le stockage des machines confisquées, plutôt encombrantes et qu'on ne sait désormais plus où entreposer, en attendant que la justice n'ait fixé le sort de leurs propriétaires...

Acceptons cependant le chiffre de 6 000 machines illicites en France en 1999. Voilà donc un pactole de plus de 2 milliards de Francs qui défile entre les mains d'un crime organisé n'acquittant ni taxes ni impôts.

- Dans le midi de la France, une hécatombe provoquée notamment par la "guerre des baraques"
(...)

Reste le souci principal de la police du Midi : l'actuelle et fort meurtrière "guerre du Milieu". Pourquoi cette "guerre" ? Ou en réalité, pourquoi ces guerres ? Car de fait, deux conflits se superposent aujourd'hui dans le sud de la France et provoquent l'hécatombe détaillée ci-après.

- En avril 1998, l'opération "Topaze" fait "tomber" nombre des grands truands du Midi : Tony Cossu, Pascal et Franck Perletto de Toulon, Jean-Claude Kella, ancien de la French connection, Richard Dubrou et Jean-Pierre Gandebœuf, ex-"gang des Lyonnais", proches de Cossu. Pour la PJ marseillaise, tous ces voyous étaient en passe d'acheter une cargaison de cocaïne au narco mexicain Hermillo Carrillo Rodriguez. La même année, tombe un autre "homme de poids" marseillais, André Cermolacce, "Le gros Dédé". En 1996 déjà un autre truand marseillais, Raymond Mihière dit "Le Chinois" avait "plongé" à Barcelone. D'où, logiquement, une guerre de succession.
- Seconde guerre, celle dite "des baraques"; un conflit territorial dans lequel de jeunes loups se sont lancés d'autant plus volontiers que le sommet de la pyramide criminelle du midi, décapité, n'était plus là pour rendre les arbitrages et faire régner l'ordre. Comme nous l'avons vu plus haut, la possession d'un territoire et d'un parc de "baraques" est un préalable crucial pour un gang ambitieux, désireux d'accéder aux trafics les plus juteux - pour lesquels un capital de départ est impératif.

Voici donc les motifs du carnage. Les coupables ? La génération montante du Milieu. "Ce sont des fauves. Des assassins impitoyables et sanguinaires" dit un policier du Midi, "ils nous font très peur. L'un d'eux regarde ses victimes mourir, les yeux dans les yeux. En prime, ces tueurs froids et sadiques sont insaisissables. Les assassins de nombre des voyous du Var vivent en caravane, bougent sans cesse; on ne les joint que par une messagerie Tattoo".

Privé de parrains incontestés, le Midi demeure un enjeu criminel juteux. La relève est là, féroce et la répression, molle : motivée en grande partie par la conquête de territoires nouveaux où installer les "baraques", la guerre des voyous de la côte n'est donc pas prête de s'achever.

• Conclusion

D'ores et déjà, le contrôle de territoires criminalisés par "machines à sous" interposées a déclenché une sanglante guerre du Milieu dans le sud de la France. De premiers symptômes d'une extension de ce conflit à la Région parisienne sont déjà perceptibles.

A terme enfin - l'ouverture des frontières aidant - l'affaire ne peut qu'attirer des criminels étrangers, la "guerre" devenant alors internationale. On imagine l'aspect sanglant d'un tel

© Menaces criminelles contemporaines - Stéphane QUERE - Xavier RAUFER - 2001

conflit, si ces malfaiteurs alléchés par le gain proviennent par exemple de l'ex-URSS ou des Balkans.

En outre, les milliards de Francs générés par les “baraques” permettent-ils aux criminels :

. De mettre sous leur coupe un nombre important de patrons de bars, cafés-tabac, etc., importants “leaders d’opinion” dont on connaît le rôle en matière de recueil du renseignement, de diffusion de rumeurs, du lancement de modes, etc.

. De corrompre des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux, voire des agents de l’Etat,

. De mobiliser des ressources en vue d’opérations criminelles de grande envergure (achat de stupéfiants au niveau “grossiste”, par exemple).

D’un strict point de vue criminologique, il nous semble donc dangereux de laisser plus longtemps les choses en l’état, et le domaine des “machines à sous” se transformer peu à peu en une dangereuse zone grise au cœur de la société française.